



COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR ALLIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

Le 4 novembre 2020, à 19h45, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 30 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Cédric MEYNIER, Maire.

<u>Nombre de conseillers</u>	
<u>En exercice</u> :	15
<u>Présents</u> :	12
<u>Votants</u> :	13

Présents : M. Cédric MEYNIER, Mme Chloé COLNET, M. Eric MARIDET, M. Bertrand CORMERAIS, Mme Véronique WHITEHEAD, M. Julien LESTANGT, Mme Siham REVEL, M. Emmanuel LAURENT, Mme Marianne FERREIRA, M. Julien DUMONT, Mme Annabelle WEISS, M. Clément DELAVET.

Représentés : Mme Catherine TACHET à M. Cédric MEYNIER,

Absents : M. Eric CALCHERA, Mme Nataly PERRIER,
Mme Chloé COLNET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 9 octobre 2020 est approuvé à la majorité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Il est proposé au conseil d'inscrire 4 projets supplémentaires au titre de la DETR 2020 :

- Création de 4 dalles pour installation d'abris bus
- Restructuration terrain de pétanque de Lignat
- Aménagements des abords des écoles (Végétalisation et jeux)
- Embellissement du parking mairie

Financement

Création de 4 dalles pour installation d'abris bus

Des dalles de support en béton doivent être réalisées pour l'installation de 4 nouveaux abris bus sur la commune. Ces équipements répondront à la mise en accessibilité PMR.

Ils seront réalisés par le SIVOM de l'Albaret (en travaux en régie).

Le coût total de ce projet est estimé :

- Devis pose	5 272.50 € HT
- subvention DETR 30 %	1 582.00 € TTC
- Autofinancement :	3 690.50 € HT.

Restructuration terrain de pétanque de Lignat

Le coût total de ce projet est estimé :

- devis aménagement	4 114.00 €
- bancs	711.00 €
- Devis pose des bancs	1 697.00 €
- TOTAL	6 522.00 €
- subvention DETR 30 %	1 957.00 €
- Autofinancement :	4 565.00 €

Aménagements des abords des écoles (Végétalisation et aire de jeux)

Le coût total de ce projet est estimé :

- Devis jeux	8 693.00 € HT
- Devis tables	652.80 € HT
- Devis estimatif installation	4 501.00 € HT
- Végétalisation	2 456.64 € HT
- TOTAL	16 303.44 € HT
- subvention DETR 30 %	4 892.00 € TTC
- Autofinancement :	11 411.44 € HT.

Embellissement du parking Mairie

Il est proposé de réaliser un abri en panneaux bois permettant de dissimuler les bacs de collecte d'ordures. Ces travaux seront réalisés en régie par le SIVOM de l'Albaret.

Le coût total de ce projet est estimé :

- Devis	1 669.00 €
- subvention DETR 30 %	500.70 €
- Autofinancement :	1 168.30 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la programmation DETR 2020 supplémentaire, telle que présentée ci-dessus et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Les travaux d'aménagement des arrêts et notamment la mise en accessibilité relèvent du maître d'ouvrage qui finance la réalisation de dalles béton aux normes PMR permettant l'installation de ces abris.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- Accepte la pose d'abris bus aux arrêts :
 - Place du 9 août (direction école primaire)

- Place du 9 août (direction collège et lycée)
 - Sivom Ateliers (direction collège et lycée)
 - La Fontgrande à Ceysat
- Accepte l'aménagement des arrêts sus mentionnés ainsi que la fourniture et la pose d'abris voyageur
 - Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention jointe en annexe.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la programmation DETR 2020 supplémentaire, telle que présentée ci-dessus et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

DENOMINATION ET NUMEROTATION NOUVELLES RUES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La numérotation doit être paire à droite et impaire à gauche (dans le sens croissant des numéros).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident les nominations et numérotations suivantes :

LOTISSEMENT PRE DAGONNES : Rue de la Gargouillère



LOTISSEMENT LES TERRASSES DU LEVANT Impasse des Turlurons



La décision modificative prévue à l'ordre du jour est retirée.
La séance est levée à 21h00.

